



FÉDÉRATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES Département de la Sarthe

INFORMATION AUX PARENTS ADHERENTS FCPE 2020-2021 et 2021-2022

Le Mans, le 08 octobre 2021

Echange avec le Directeur Académique (DASEN) de Sarthe : Rencontre **FCPE Sarthe** et **DASEN** sur l'analyse de la rentrée et la situation sanitaire

Nous avons rencontré le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, ce mercredi afin d'aborder divers sujets à notre demande autour de la ruralité et l'éducation prioritaire, le handicap et les élèves à besoins spécifiques, le pass sanitaire et la situation sanitaire et enfin, concernant les examens.

Cette rencontre faisait suite à un courrier de début septembre de notre part ainsi qu'aux retours de terrain des questionnements de parents qui ont pu nous contacter.

En gras, vous retrouverez le résumé de nos interrogations et en italique la partie correspondant aux réponses institutionnelles du DASEN et de ses collaborateurs.

Un point est réalisé sur le rendez-vous de la semaine à venir concernant le CDEN (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale).

Il s'agira d'une réunion sur le bilan de la rentrée du 1^{er} et 2nd degré, le bilan de la situation sanitaire, l'école inclusive. L'objectif sera de partager avec nous les données quantitatives et qualitatives.

RURALITE ET CONCENTRATION URBAINE

- **Etat des lieux des CLA**
 - Particularité du CLG ayant refusé
 - Utilisation de cet argent public pour l'enseignement catholique
- **Modification de la carte CLA dans les prochaines années ?**
 - **Réflexions sur la carte de l'Éducation Prioritaire ?**
 - **Est-il déjà sincèrement possible d'imaginer de laisser de côté des établissements en Éducation Prioritaire ?**
- **Réflexions sur la ruralité**
 - **Nous méritons des assises des parents d'élèves pour réfléchir localement et régionalement à une co-éducation bien plus dynamique et consciente des diversités.**
 - **Nos écoles rurales ont été victimes à cette rentrée de plusieurs fermetures de classe. Oui, certaines fermetures ont été évitées mais de trop nombreuses écoles sont mises à mal.**

Concernant les réseaux d'éducation prioritaire (REP), aucune information est donnée d'une hypothétique fin des REP et REP+. Il n'y pas de connaissance particulière de date. Il s'agit d'un chantier national.

Au sujet des assises des parents, le directeur est preneur sur ce projet pour suivre les parents d'élèves sur le sujet en donnant une place à définir aux Inspecteurs Académiques (IA). Certaines questions doivent être réglées pour l'existence de ce type d'événements : quels thèmes ? quel calendrier ? et quelle mise en œuvre ? La DSDEN est partante pour être associée à cette réflexion.

Concernant les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA), 6 écoles sont engagées dans le dispositif (écoles n'appartenant pas au REP mais qui ont besoin d'un accompagnement spécifique), 1 collège (Le collège Bercé à Montval sur Loir) et un Lycée pro (Arnage).

Les apports obtenus par ces établissements sont : coté écoles sur la base des trois Equivalents Temps Pleins (ETP) (soit un demi ETP par école). Pour le collège et le lycée, trois IMP, des crédits pédagogiques supplémentaires, des heures supplémentaires pour le dispositif « devoirs faits », des heures supplémentaires (HSE) et des crédits supplémentaires dans les fonds sociaux sont les moyens supplémentaires du dispositif.

Les CLA sont pilotés avec un accompagnement pour le 1e degré de l'Inspectrice Mme Emile (IEN le Mans Nord).

Le collège ayant refusé le CLA n'a pas provoqué de perte de moyens.

Suite à notre intervention concernant la nécessité de mettre en place des dispositifs pour mieux communiquer sur l'existence et l'utilité des fonds sociaux, nous avons eu la réponse suivante :

Dans la lettre de cadrage de début d'année, le Rectorat a interpellé les chefs d'établissements sur la nécessité de communiquer au mieux sur ce sujet des fonds sociaux.

HANDICAP ET ELEVES A BESOIN SPECIFIQUES

- **Le Réseau d'Aide RASED semble fragilisé par des politiques particulières ces dernières années (Maître E en aide pédagogique & G en aide rééducative et aide psychologique avec un abandon d'action sur les maîtres G ?) (il y a 15 ans, 50% de E 25% de G et 25% de psy puis 46%/17%/37%)**
 - **Il y a un manque de personnel + un temps d'action devant élèves trop limité + un temps de mise en place des actions et donc des délais d'attente très inquiétants**
- **Nous avons souligné quelques situations particulières concernant des situations d'AESH**
 - **Dans le 1^{er} degré, il y a des problèmes qui ne sont pas pris très au sérieux dont un concernant la prise en charge d'un enfant en situation de handicap reconnu par la MDPH**
 - **Il manque 2 AESH dans une école au Mans**
 - **Concernant un lycée, une notification aesh signante et qui au final se retrouve avec un aesh sans Isf. → utilité de répertorier les qualifications des AESH**
- **Quelle place pour l'évaluation des PIAL ?**
- **Quelle place pour de nouvelles directions SEGPA ? (suite à nos demandes répétées)**
- **Quel travail sur les UPE2A ?**
- **Des écoles et collèges ne semblent pas toujours dotés comme de convenance concernant les réalités de terrain.**
 - **Un jeune qui est allophone et doit se déplacer dans des UPE2A**
 - **Certains collèges ont de nombreux élèves allophones et les jeunes doivent perdre des heures de cours dû aux déplacements**
 - **Des écoles n'ont pas de Dotations particulières là où la situation peut provoquer des difficultés.**

Les besoins d'AESH des PIAL ne sont pas remontés à ce jour mais le seront prochainement. Un état des lieux sera fait pour régler des situations d'AESH avec des qualifications spécifiques.

Les RASED dans le département ont parfois vu des postes non pourvus car il n'y a personne. Cette année, on est dans une consolidation, un poste supplémentaire dans le département.

Les maitre G sont deux par circonscription, ils ont eu un accompagnement pour les élèves pour gérer leur comportement. Il se trouve que tous les postes sont pourvus dans le RASED, cette année.

Il y a eu une arrivée. Pour la répartition, il s'agit de 20 postes de maitres G, 30 postes de psy et l'Aide pédagogique est à 41 postes répartis en fonction des besoins. Il n'y a pas de problème spécifique pour les RASED.

Suite à notre intervention concernant le RASED autour des idées :

L'ancien système permettait des interventions longues et maintenant les actions sont trop courtes. La séance n'est pas suffisante. Il y a un manque d'accompagnement de longue durée. L'enseignant de la classe ne peut pas arriver à permettre la continuité. On ne retrouve plus la détection faite en maternelle pour certains. Actuellement c'est certainement bien mais il reste des élèves sur le carreau. Les équipes enseignantes ne font pas les demandes nécessaires parfois car les délais et les réponses sont décalés des réalités. Les moyens ne sont pas suffisants. Il y a un choix du ministère sur les évaluations. Pas d'évaluation diagnostique des élèves en difficulté d'attitude en maternelle. Les diagnostics de TDA et les nuances de situation ne sont pas détectées.

Les RASED n'ont pas à évaluer. Les professeurs des écoles avec les infirmières scolaires peuvent identifier les besoins des élèves par le repérage sur le langage en maternelle.

Les documents que vous aurez le jour du CDEN donneront des éléments sur les ULIS, SEGPA, autres divisions.

Les directions de SEGPA sont préservées. Pas de création à ce jour mais déjà un maintien. Il y a 8 adjoints directeurs SEGPA.

UPE2A photographie les lieux d'implantation à la rentrée et l'organisation se fait en fonction des besoins.

Concernant les PIAL, un travail de pilotage par Mme Poirier IEN. Les cas particuliers abordés sont à remonter à Mme Poirier. Une rencontre pourra être réalisée à l'avenir avec les DASEN et Mme Poirier pour que la FCPE partage autour du sujet.

Une réponse à la rigidité des PIAL est la capacité de remonter les moyens et les besoins.

A ce jour, 2003 élèves notifiés sur Sarthe Autonomie, une spécificité de la Sarthe est la part importante d'aide individuelle et peu de part mutualisée.

PASS SANITAIRE

- **Quelle application du pass sanitaire et quel protocole sanitaire ?**
- **Les élèves non vaccinés sont-ils comme indiqué exclus 7 jours même si testés négativement au covid 19 ?**
- **Il n'est pas possible d'enseigner en même temps à distance et en classe, qu'est ce qui est prévu pour ces élèves en quarantaine ?**
- **Des documents sur e-lyco ?**
 - **est-il prévu d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves qui sont coincés chez eux (jambe cassée ou maladie contagieuse ou isolement covid..) ?**
- **Comment se passent les sorties depuis le 30 septembre pour ces mêmes élèves ?**
- **Y a t'il facilitation des tests et une possible prise en charge quand ils seront payants ?**
- **Travail de légalité sur les pass sanitaires :**
 - **Préconisation du Conseil Scientifique ? dépistage d'un même niveau pour éviter les fermetures**
 - **Craintes de l'épidémie pédiatrique ?**
 - **Discrimination des élèves par rapport à leur statut vaccinal / concernant un vaccin facultatif / rupture d'égalité / discrimination par des raisons d'âge (12 ans + 2 mois) / 4 demi-journées d'absence dans un mois = infraction par rapport au code de l'éducation → le Rectorat serait-il favorable à l'absentéisme / incontinuité pédagogique / CNIL et les données médicales / données médicales (attestation e vaccination si enfant cas contact ?) / accord parental d'un**

seul parent ? (normalement si pas vaccination obligatoire comme papillomavirus ce n'est pas ainsi)

SITUATION SANITAIRE

- **Mesures réellement applicables**
- **Niveau 1 ?**
- **Piscine ?**
- **Récré ?**
- **CO2 ? dispositifs de mesure de CO2**
- **Organisation des tests ?**
- **Organisation de la vaccination ?**

Aujourd'hui le dispositif mis en place se retrouve dans la Foire aux questions (FaQ) sur le site du ministère au 30 septembre.

La Sarthe est au niveau vert, Niveau 1, soit : pas de masque dans l'élémentaire à l'intérieur / extérieur. Jusqu'aux vacances de la Toussaint, statu quo sur le brassage des groupes, pas de changement pour la piscine ou la cantine. Une plus grande souplesse est néanmoins permise si absence d'enseignant pour répartir les jeunes dans les autres classes, tout en préservant un brassage minimum si l'absence perdure.

Concernant les sorties, les règles sont obligation du pass sanitaire pour les longues distances (train, tgv), l'aérien pour les élèves de plus de 12 ans et 2 mois.

Pour les sorties régulières (de type piscine), le Pass sanitaire n'est pas requis pour les jeunes mais oui pour les accompagnateurs. Néanmoins les règles sont difficiles pour les lignes de piscine, la circulation entre les douches, les sanitaires, les lignes d'eau. Les directives évoluent en fonction de la crise. Pour élargir les dispositifs simplifiés à la piscine, nous attendons donc de prochaines indications dans une FaQ à venir (mais après les vacances).

Les dispositifs de mesure de CO2 sont une préconisation et non pas une obligation. Il n'y aura pas d'investissement spécifique dans ce domaine de l'Education Nationale.

Concernant les tests salivaires, il est du ressort de l'EN dans une campagne dans les écoles avec une montée en charge progressive (2000 par semaine), le DASEN salue le personnel de santé pour l'organisation, la coordination des tests, les LAC (lutte anti covid), le contact tracing, l'implication des médecins et des infirmières.

Depuis début août les familles ont reçu un courrier sur la vaccination.

Une campagne de vaccination est lancée dans les établissements basée sur le volontariat des élèves de plus de 12 ans. Un travail a été réalisé par Mme la Secrétaire générale au 08 et 09/09 pour mettre en place des liens entre les élèves souhaitant se vacciner et un centre de vaccination. Des créneaux dédiés ont été réservés. 1600 jeunes ont eu leur première injection et une phase de préparation de la deuxième injection doit être lancée.

Nous rappelons également le besoin de reprendre une vie scolaire basée sur la scolarité et être moins centré sur la crise sanitaire afin d'accompagner les jeunes dans leur scolarité avec un esprit plus apaisé.

BACCALAUREAT ET LYCEE

- **Les lycées ont fermé leur établissement 1 matinée ou 1 journée courant septembre 2021 pour faire la réunion avec les professeurs quant à l'organisation du bac en contrôle continu. Cela fait entre 4 et 8 h de cours perdues pour les élèves.**

Ces heures seront elles rattrapées ?

→ besoin d'écoute et d'échange sur ce type d'échanges et directives nationales qui localement sont vécus comme difficiles à expliquer

- **Sera il fait une évaluation diagnostique du niveau des lycéens cette année sachant qu'ils n'ont pas eu toutes leurs heures de cours prévues l'année dernière ?**

Le travail autour du Contrôle continu à 40 % comme procédure évaluation est une demande ministérielle et est conduite ces jours-ci.

Les cours non assurés sont dans un cadre général d'une commande du Ministère à ce que les établissements réfléchissent à de nouvelles dispositions. Ces réunions sont intégrées dans une réflexion globale et ne va pas dans une logique de rattrapage des cours annulés.

Les évaluations de CP/CE1/6^{ème}/2^{nde} sont déjà des mesures de l'impact du distanciel par le passé. Les équipes travaillent également au quotidien à l'analyse des besoins. Il n'y a pas de diagnostic supplémentaire.

Ci-dessous notre courrier de demande de rencontre daté du 9 septembre 2021 :

Objet : contact FCPE – DASEN concernant la situation sanitaire

Monsieur le Directeur Académique,

Il nous semblait important de vous laisser vous installer dans notre département avant de chercher à vous rencontrer. Aujourd'hui, nous saluons votre arrivée à la tête des services de l'Education Nationale en Sarthe. Et bien entendu, en cette rentrée de nombreuses questions viennent à nous concernant l'organisation générale et nous semble sain de dialoguer avec vous en ce mois de septembre.

Diverses informations semblent importantes à observer. D'une part, la Sarthe est un département qui a besoin d'un accompagnement particulièrement dans notre région académique. La ruralité mêlée des zones de concentration urbaine a, entre autres, participé à la réflexion nationale et régionale autour des CLA. La scolarité de nos enfants n'est pas toujours linéaire et nous savons combien il serait essentiel de pouvoir aborder l'évolution des PIAL, le RASED, l'accompagnement et le suivi des élèves en difficulté et à besoin particulier. Les accompagnants AESH tout comme la place des élèves allophones sont d'autres sujets centraux. Département qui a souffert tout particulièrement lors de la crise sanitaire, La Sarthe mérite des engagements de l'Etat dans l'accompagnement de nos enfants, dans la gestion et dans la mise en place de dispositifs de mesure de CO2. La vaccination semble devenir une priorité de l'Etat et nous souhaitons pouvoir échanger sur certaines réalités de terrain qui nous inquiètent à ce sujet.

Dans votre mission de communication des décisions nationales et académiques nous aimerions comprendre de manière plus pragmatique en quoi certaines décisions peuvent nous toucher localement. Nous souhaiterions pouvoir contacter nos adhérents afin de les informer de la situation et qu'ils puissent connaître au mieux l'état actuel des choix de l'Education Nationale en Sarthe. Afin de ne pas faire d'impair et d'approximation, nous aurions souhaité pouvoir discuter avec vous de l'ensemble des mesures en place. Il s'agit dès lors d'échanger avec nos adhérents mais aussi avec vous sur ces situations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement à vos côtés et auprès des jeunes sarthois et sollicitons par la présente une rencontre DASEN-FCPE afin de partager avec vos services les préoccupations qui animent les parents dans nos écoles en ces temps de pandémie. Afin de rester joignable par téléphone également, notre vice-président (en charge en particulier du Premier Degré) pourra être joint au 06 20 17 65 80 afin d'organiser cette rencontre qui nous semble essentielle et qui doit être réalisée séparément à la rencontre de rentrée afin de préparer les élections de représentants de parents d'élèves. Notre engagement bénévole se faisant en supplément de notre vie familiale et professionnelle, nous serons plus particulièrement disponibles à partir de 18h en semaine.

Les administrateurs

de la FCPE Sarthe